

## Taux de rotation en EMS et HnM : définition et formule de calcul

### Définition

Le taux de rotation est le rapport entre le nombre de départs (personnel standard) et l'effectif moyen employé par l'établissement pendant un exercice comptable (année civile).

### Critères du calcul

- Le calcul concerne uniquement le personnel "standard", hors fonctions 3x9xx (conditions particulières).
- Effectif = nombre d'employés du personnel "standard", hors fonctions 3x9xx (conditions particulières).
- Départs = tous les départs concernant le personnel standard", hors fonctions 3x9xx (conditions particulières).

### Le calcul du taux de rotation est effectué en 2 étapes

**Etape 1:** Calcul de l'effectif moyen (toutes fonctions confondues) pendant l'année.

$$\text{Effectif moyen (nombre de personnes)} = \frac{\text{Effectif total au 1er janvier 20xx} + \text{Effectif total au 31 décembre 20xx}}{2}$$

**Etape 2 :** Calcul du taux de rotation en effectif (toutes fonctions confondues) pendant l'année.

$\text{Taux rotation} = \frac{\text{Départs en nombre de personnes(durant l'année)}}{\text{Effectif moyen}}$
--

*NB : cette méthode est également valable pour le calcul du taux de rotation en EPT ( les effectifs et les départs sont convertis en EPT)*